



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4082548

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/12/2023 8H59 C:002317 I:43116
V/REF : 0013766158 - LIGNE 1
V/Email reçu le Mardi 19/12/2023 a 8H59

ENGIE ENERGIE SERVICES

**TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX**

V/REF.IMM. 4310681000
IMMEUBLE : 5 A 13 RUE ALPHONSE BERTILLON
21000 DIJON

Dijon, le 29 Aout 2024

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or

LOCALISATION : 13 RUE ALPHONSE BERTILLON - MME KISSI ASMAE 0658991962 / LGT 402

MOTIF : INTERVENIR POUR ABSENCE TOTALE DE CHAUFFAGE DANS LE LOGEMENT
COMMENTAIRE ENGIE : SUREMENT PROBLEME DE FILTRE A CHANGER DANS LES
COMMUNS TUYAUX SONT CHAUD MAIS DANS LE PLACARD LOCATAIRE LES ARRIVEES
SONT FROIDES

Donneur d'ordre : M. R LONGVIC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 20/12/2023 A 11H00 :

DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET MATERIEL

REPARATION DE LA FUITE SUR LA NOURRICE DE CHAUFFAGE

RELEVÉ DE TEMPERATURE : 14,3°

IL FAUT QUE ENGIE AUGMENTE LA TEMPERATURE DE LA CHAUFFERIE CAR LE
CHAUFFAGE N'EST PAS ASSEZ CHAUD POUR MONTER CHEZ LA LOCATAIRE DU DERNIER
ETAGE

OBSERVATIONS : EV AB EMAIL en CC le 19/01/24 a 17H15 EDITH.PAQUERIAUD@ENGIE.COM
EV AB Email envoyé le 19/01/24 a 17H15 M. S CHARPENTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4082548

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Minimum facturation Prestation < 65€ HT	1	65,00	65,00
1,00	Relevé Température Ponctuel. dans lgt 3p	1	5,00	5,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 20,00%				14,00
TOTAL T.T.C.En EURO				84,00

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

ote: Ce bon de commande possède des pièces jointes. Pour les visualiser en ligne, [Veuillez cliquer ici](#)



19/12/23 8h59

Commande de régularisation : ne pas livrer

Bon de Commande: 0013766158
N° Régularisation: 08/08/24
A rappeler sur la facture

Date d'émission: Le 08/08/2024

Adresse de livraison
ENGIE ENERGIE SERVICES Attn: NQB Stephen CHARPENTIER ENGIE Solutions EPEX BO Habitat Côte d'Or 7 BOULEVARD EIFFEL 21601 LONGVIC 0
Bénéficiaire: Stephen CHARPENTIER stephen.charpentier@engie.com +33 6 35193593 Code Agence : NP0

Fournisseur
SERVIMO BOURGOGNE 550 ROUTE DE TERNANT. 01570 FEILLENS

Contact logistique	Contact facturation
CATHERINE PICARD 03 88 44 66 34 appropreseau-nord-est@engie.com	Voir au bas de votre commande

IMPORTANT - ACTION FOURNISSEURS :
Par le biais du mail reçu, n'oubliez pas d'enregistrer la date confirmée de livraison sur notre commande.

MULTI-IMPUTATION

Informations particulières:									
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 8H59 C:002121 I:43116 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H12 C:002121 I:38466 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H13 C:002121 I:41742 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H16 C:002121 I:43006 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H18 C:002121 I:43027 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H20 C:002121 I:43018 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H21 C:002121 I:43089 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H23 C:002121 I:41816 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 18/12/2023 13H16 C:002121 I:41622 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 18/12/2023 13H17 C:002121 I:43041 REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H15 C:002121 I:38595									
N° de poste	Désignation/Prestation	Réf.	Date de Livraison	Unité	Quantité	Conditionnement	N° contrat	Prix unitaire net € HT	Montant total € HT
1	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 8H59 C:002121 I:43116 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_4310681000--000000000_1		08/08/24					70,00	70,00
2	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H12 C:002121 I:38466 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_4310783000--000000000_1		08/08/24					80,00	80,00
3	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H13 C:002121 I:41742 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1890025000--000000000_1		08/08/24					75,00	75,00
4	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H16 C:002121 I:43006 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1890027000--000000000_1		08/08/24					100,00	100,00
5	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H18 C:002121 I:43027 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1891167000--000000000_1		08/08/24					85,00	85,00
6	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H20 C:002121 I:43018 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891152000--000000000_1		08/08/24					75,00	75,00
7	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H21 C:002121 I:43089 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_4310216000--000000000_1		08/08/24					109,00	109,00

Informations particulières:

REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 8H59 C:002121 I:43116
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H12 C:002121 I:38466
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H13 C:002121 I:41742
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H16 C:002121 I:43006
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H18 C:002121 I:43027
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H20 C:002121 I:43018
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H21 C:002121 I:43089
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H23 C:002121 I:41816
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 18/12/2023 13H16 C:002121 I:41622
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 18/12/2023 13H17 C:002121 I:43041
REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H15 C:002121 I:38595

8	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 19/12/2023 11H23 C:002121 I:41816 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891186000--000000000_1	08/08/24					140,00	140,00
9	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 18/12/2023 13H16 C:002121 I:41622 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310897_1891183000--000000000_1	08/08/24					150,00	150,00
10	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF 18/12/2023 13H17 C:002121 I:43041 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_1891179000--000000000_1	08/08/24					65,00	65,00
11	REGUL SELON BON SERVIMO V/REF : 19/12/2023 11H15 C:002121 I:38595 P2-CCC-DDD-NP0-NPD-NQB- P2_4310901_9021016003--000000000_1	08/08/24					90,00	90,00

Le montant global de cette commande s'entend tous frais compris.

Total HT en € **1 039,00** EUF

Le Fournisseur / Cocontractant déclare avoir pris connaissance et accepter les termes des Conditions Générales d'Achat (« CGA ») applicables à la commande (à savoir, selon la nature de cette dernière, les « CGA Marchandises » et/ou les « CGA Prestations »), et accessibles à partir du lien suivant : [CGA - Marchandises et Prestations](#)

Ces CGA s'appliquent, sauf indication expresse contraire dans les documents contractuels liant les Parties et, sans préjudice d'éventuelles conditions particulières (« CPA Prestations » et/ou stipulations spécifiques du Bon de commande), négociées et expressément acceptées par les Parties, qui prévaudraient alors sur les CGA. En tout état de cause, le Fournisseur / Cocontractant s'engage à respecter et à faire respecter sur le lieu d'exécution de la commande, les exigences de Santé et de Sécurité du Groupe ENGIE, <https://www.engie.com/engagements/global-care>.

Pour rappel, en cas d'intervention sur un site ENGIE Solutions ou sur un site Client, merci de vous assurer de la complétude et de la validité de vos documents de vigilance et de vos assurances, et de votre engagement à notre Charte Santé Sécurité sur la plateforme ACTRADIS :

<https://www.actradis.fr>. Rappel du devoir de vigilance à l'attention des fournisseurs d'ENGIE ([lien](#))

Pour tout **changement de RIB** ou **ajout de Factor**, merci de transmettre un mail - ayant pour objet « **Changement de RIB – [N° DE SIRET] – [NOM DU FOURNISSEUR]** » - à l'adresse mail du **Contact logistique** (précisé sur les bons de commande) et à **vos interlocuteurs habituels** avec les éléments suivants :

- un **Devis** ou une **Facture** ;
- **et un RIB de banque** (au format émis par la banque : ne pas recopier dans un document).

Ces éléments seront ensuite transmis à la fonction Achats du périmètre qui transmettra à notre « Référentiel Fournisseurs » pour prise en compte après vérification. Cette information sera ensuite uniquement disponible dans les **Consignes de facturation** en lien ci-dessous.

RGPD, soyons attentif !

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la présente commande sont traitées, par ENGIE ENERGIE SERVICES et/ou ses entités affiliées (« ENGIE Solutions ») en qualité de responsable(s) de traitement, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la commande et plus largement le suivi de relations commerciales d'ENGIE Solutions avec ses fournisseurs et prestataires. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement de leurs données personnelles, qu'elles peuvent exercer à l'adresse : dpm.engie-solutions@engie.com. Pour plus d'informations, cf. les articles "Protection des données à caractère personnel" dans les CGA jointes à ce bon de commande. Pour en savoir plus sur la protection des données chez ENGIE Solutions en général, cliquez [ici](#)

Consignes de facturation	Adresse de facturation	Demandeur
Retrouvez sur ce lien les principes et modalités à suivre afin d'assurer la conformité de vos factures et de faciliter leur bon règlement par notre société.	ENGIE ENERGIE SERVICES TSA 24320 . 92099 LA DEFENSE CEDEX	Stephen CHARPENTIER stephen.charpentier@engie.com +33 6 35193593
Les bons de livraison doivent impérativement comporter le numéro de la commande. Vos factures doivent nous parvenir en un exemplaire. Toute facture sans numéro de commande ne sera pas prise en compte.	Attention, le changement d'adresse postale ne change en rien les informations légales de la société. Pour répondre à vos questions sur le paiement de vos factures, nous vous remercions de vous adresser à l'adresse suivante : relances-fournisseurs.cofely@engie.com , en n'oubliant pas d'indiquer vos numéro de SIREN/date de facture/numéro de facture/montant TTC/bon de commande	Condition spéciale de facturation: (vide)
Les adresses mail actuelles pour l'envoi des factures restent inchangées.		